

# Ordre des sonneries de l'église de Savièse – Août 2022

Sonneries des différents offices :

Occasion	Heure	Durée	Cloche n°1	Cloche n°2	Cloche n°3 « Germaine »	Cloche n°4 « Marie »	Cloche n°5	Cloche n°6	Cloche n°7 « Rose »
			fa#3	sol3	la3	si3	ré4	mi4	fa#4
<b>Offices en semaine</b>									
<i>Chapelets</i>	H-10'	3'					5		7
	H-5'	2'	Carillon						
<i>Messes</i>	H-14'	5'			3	4			
	H-5'	1'	Tintements de la cloche 2						
<b>Temps ordinaire</b>									
<i>Messes dominicales</i>	H-22'	7'		2	3	4	5		
	H-10'	3'	Carillon						
	H-5'	1'	Tintements de la cloche 2						
<b>Temps de carême et de l'Avent</b>									
<i>Messes dominicales</i>	H-22'	7'	1			4	5		
	H-10'	3'	Carillon						
	H-5'	1'	Tintements de la cloche 2						
<b>Temps de Noël et de Pâques</b>									
<i>Messes dominicales</i>	H-22'	7'	1		3	4	5		
	H-10'	3'	Carillon						
	H-5'	1'	Tintements de la cloche 2						
<b>Fêtes</b>									
<i>Messes des fêtes</i>	H-25'	10'	1		3	4	5	6	7
	H-10'	3'	Carillon						
	H-5'	1'	Tintements de la cloche 2						
<b>Solennités</b>									
<i>Messes des solennités</i>	H-25'	10'	1	2	3	4	5	6	7
	H-10'	3'	Carillon						
	H-5'	1'	Tintements de la cloche 2						
<b>Messe des Cendres, du Jeûne fédéral et de tous les fidèles défunts</b>									
<i>Messes</i>	H-25'	10'	1	2		4	5		
	H-10'	3'	Carillon						
	H-5'	1'	Tintements de la cloche 2						

Pour la bonne compréhension du tableau, voici quelques précisions :

- « H-10' » signifie dix minutes avant l'office
- Les numéros de cloches marqués en rouge ne sont pas utilisés pour les messes anticipées.
- Pour d'autres célébrations, les cloches n°3-2 sont utilisées sur le modèle de messe en semaine.
- La mise en volée des cloches (ordre de mise en route des cloches) diffère selon les occasions.
- À la consécration de toutes les messes, on tinte la cloche n°2 durant les élévations. Le jour de la Fête-Dieu, la cloche n°2 est mise en volée et l'on tinte la cloche n°3 puis la cloche n°1 pour les élévations.
- Le Jeudi saint, toutes les cloches sont sonnées durant le Gloria. Ensuite, elles demeurent silencieuses jusqu'au Gloria de la vigile pascale, le Samedi saint, où l'on sonne à nouveau le « plenum ».
- Pour des occasions extraordinaires, une sonnerie adéquate sera mise en place.

# Ordre des sonneries de l'église de Savièse – Août 2022

Les différentes fêtes sont :

- Présentation du Seigneur (Chandeleur)
- Dimanche de la divine Miséricorde (Quasimodo)
- Sainte Trinité
- Dimanche du Christ Roi

Les différentes solennités sont :

- Sainte Marie, Mère de Dieu (Nouvel An)
- Dimanche de l'Épiphanie
- Saint-Joseph
- Dimanche des Rameaux
- Jeudi saint
- Dimanche de Pâques
- Ascension du Seigneur
- Pentecôte
- Fête-Dieu (bénéficie d'un autre programme)
- Assomption de la Vierge Marie
- Toussaint
- Immaculée Conception
- Nativité du Seigneur (Noël)

## Sonneries de l'angélus et de l'heure de la miséricorde :

07:01:00 – cloche n°4 (2')	12:01:00 – cloche n°3 (2')	19:01:00 – cloche n°2 (2')
07:03:30 – 3 coups (cl. n°1)	12:03:30 – 3 coups (cl. n°1)	19:03:30 – 3 coups (cl. n°1)
07:04:30 – 'Morgenstimmung'	12:04:30 – 'Ave Maria Fatima'	19:04:30 – 'L'Angélus'

Le 28 mai à l'occasion de la fête de la Saint-Germain, le Te Deum (cl. n°4, 3 et 1) est sonné à midi.

Le vendredi à 15h, un carillon commémore la mort du Christ. Il débute avec la volée de la cloche n°5 qui est directement suivie d'une mélodie et se termine par la volée de la cloche n°1.

## Autres sonneries :

À l'occasion des événements suivants, toutes les cloches (le « plenum ») sonnent :

- Le décès d'un pape (en commençant par les cloches n°1-2 durant 3')
- L'élection d'un nouveau pape
- Nouvel An (31.12 à 23:55 – carillon, 01.01 à 00:01 – toutes les cloches)
- Le Samedi saint, dès la sortie de la vigile pascale
- Le 1<sup>er</sup> Août à 20h (pour la fête nationale suisse)

Après un baptême, les cloches n°7 à 3 sont sonnées. Lors de cette sonnerie, la cloche n°7 est mise en volée en première et sonne toute seule durant une minute. Les autres suivent.

Pour un mariage, on annonce la célébration dix minutes avant avec les cloches n°4 et 2 durant 5 minutes. Les cloches n°4-2 sont ensuite sonnées dès la sortie des mariés.

Pour les enterrements, on distingue deux sonneries :

1. *Le Glas ou annonce du décès* : La veille de l'enterrement à 18h, les cloches n°1-3 et 7 sonnent deux fois 10 minutes (sonneries séparées d'une pause de deux minutes). Ensuite, les cloches n°2 et 5 sont tintées quatre fois chacune, puis, on termine avec trois coups des cloches n°2 et 1 simultanément.
2. *L'Enterrement* : Dix minutes avant l'ensevelissement, les cloches n°1-3 accompagnent le convoi funèbre vers l'église. À la fin de la cérémonie, les mêmes cloches s'associent à la procession de sortie.

**Sonnerie horaire** : Les cloches n°4-3 tintent les demi-heures et la cloche n°1 tinte les heures.